GUIDE PRATIQUE

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE | ÉDITION 2022

RISQUES

naturels industriels

JE M'INFORME
JE ME PROTÈGE

métropole
ROUENNORMANDIE

édito

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Comme l'an dernier, nous éditons ce guide pratique afin de rappeler les risques naturels et industriels auxquels notre territoire est confronté et les consignes de sécurité à appliquer s'ils survenaient.
Les derniers mois ont été marqués en France par des événements extrêmes : canicules, feux de végétation, orages… Notre territoire n'a pas été épargné. Les scientifiques nous le disent : ces phénomènes seront plus fréquents et plus intenses dans les prochaines décennies. Il nous faut donc poursuivre notre apprentissage de la culture de la sécurité, afin de renforcer notre capacité à faire face à ces événements, et à ceux liés à d'autres facteurs.

Nous avons impulsé depuis le début du mandat de nombreuses actions en la matière : déploiement et utilisation d'un outil sur inscription d'alerte SMS dans l'attente du Cell Broadcast promis par l'État, constitution par Atmo Normandie et la Métropole d'un groupe d'une trentaine de « nez citoyens » début 2022, réalisation par l'ICSI et des universitaires d'une étude sociologique sur les attentes citoyennes et la perception locale des risques industriels, travail en lien avec les communes pour la mise à jour des documents d'information communaux sur les risques majeurs, soutien du projet COP HERL de l'Université de Rouen, pour une meilleure compréhension de l'incendie du 26 septembre 2019… Nous continuerons par ailleurs d'exiger de l'État que la sécurité industrielle, la protection et l'information des populations soient des priorités absolues.

Ce mois-ci la Métropole organise pour la première fois, en lien avec ses partenaires, un temps fort sur la culture de la sécurité à l'occasion de la première journée nationale de la résilience face aux risques. Stands interactifs ludiques, quiz, espace multimédia, exposition, spectacle vivant, démonstrations d'équipements des sapeurs-pompiers, initiations aux premiers secours, table ronde, visites de sites industriels, randonnée sur les inondations… Le programme est riche et permettra à chacun de développer sa culture sur les risques naturels et technologiques et se préparer à faire face à un évènement majeur, pour réduire collectivement les impacts potentiels sur le territoire. Nous vous invitons vivement à y participer.

Très chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol
Président de la Métropole Rouen Normandie

Charlotte Goujon
Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie
en charge de la santé et de la sécurité sanitaire et industrielle

métropole ROUEN NORMANDIE

Ce document est une publication de la Métropole Rouen Normandie.
Le 108 - 108, allée François-Mitterrand, CS 50589, 76006 Rouen Cedex
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 71 25 95 - e-mail : mag@metropole-rouen-normandie.fr

Directeur de la publication Nicolas Mayer-Rossignol **Directrice de l'information et de la communication externe** Anne Bécherel
Conception graphique et mise en page Alexis Foucart
Photos Alan Aubry (sauf mentions contraires) **Impression** Lenglet Imprimeurs **Imprimé sur papier composé de fibres recyclées combinées à des fibres vierges issues de forêts gérées durablement.**
Tirage 259 000 ex. **Dépôt légal** septembre 2021 **ISSN** 2106 9581 **Tous droits de reproduction réservés.**

Comment SUIS-JE ALERTÉ ET INFORMÉ ?

FR-ALERT (cf. encart à droite)

SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS DE LA MÉTROPOLE
Inscription sur metropole-rouen-normandie.fr
ou au 0 800 021 021 (n° vert)

RÉSEAUX SOCIAUX ET SITES WEB OFFICIELS

Twitter
Préfecture Seine-Maritime : @Prefet76
Ministère de l'Intérieur – Alerte : @Beauvau_Alerte
Mairie : .....

Facebook
Préfecture Seine-Maritime : @Prefet76
Mairie : .....

Sites officiels
Préfecture Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr
Mairie : .....
Allô industrie : allo-industrie.com/rouen_metropole
Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

RADIO LOCALE
France Bleu Normandie : 100.1 FM

Et selon les communes, je me renseigne en consultant le Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs) de ma commune (en mairie ou sur www.georisques.gouv.fr) :

SIRÈNES

AUTOMATE D'APPEL/ SMS COMMUNAL

PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

MÉGAPHONES / HAUT-PARLEURS
Peuvent être installés sur des véhicules municipaux ou de la police/ gendarmerie

AUTRES MOYENS
Applications de ma mairie : illiwap, PanneauPocket, ...

Pour aller plus loin

www.metropole-rouen-normandie.fr
www.seine-maritime.gouv.fr
www.georisques.gouv.fr
www.gouvernement.fr/risques

Vous avez des questions ?
Posez-les sur :
mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole
ou au **0 800 021 021 (n° vert)**

LE CHANT DES SIRÈNES

Les sirènes sont testées tous les 1ers mercredis du mois à 11h55 (réseau de l'État) et 12h (industries).

D'autres sirènes d'alerte interne aux industriels sont testées tous les 1ers jeudis du mois, à 11h45.

Dispositif FR-Alert

Déployé par l'État, il permet la diffusion massive et rapide sur les téléphones mobiles compatibles, sans inscription, de messages texte précisant la nature de l'événement en cours, sa localisation et les consignes de sécurité à adopter.

Situer
LES RISQUES

Un risque majeur est un risque d'une gravité très élevée mais d'une probabilité très faible. Retrouvez sur cette carte à quels risques majeurs est exposée chacune des 71 communes de la Métropole.

▶ Cette carte localise les risques majeurs tels qu'identifiés dans le Dossier départemental sur les risques majeurs, complété pour les mouvements de terrain par les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal.

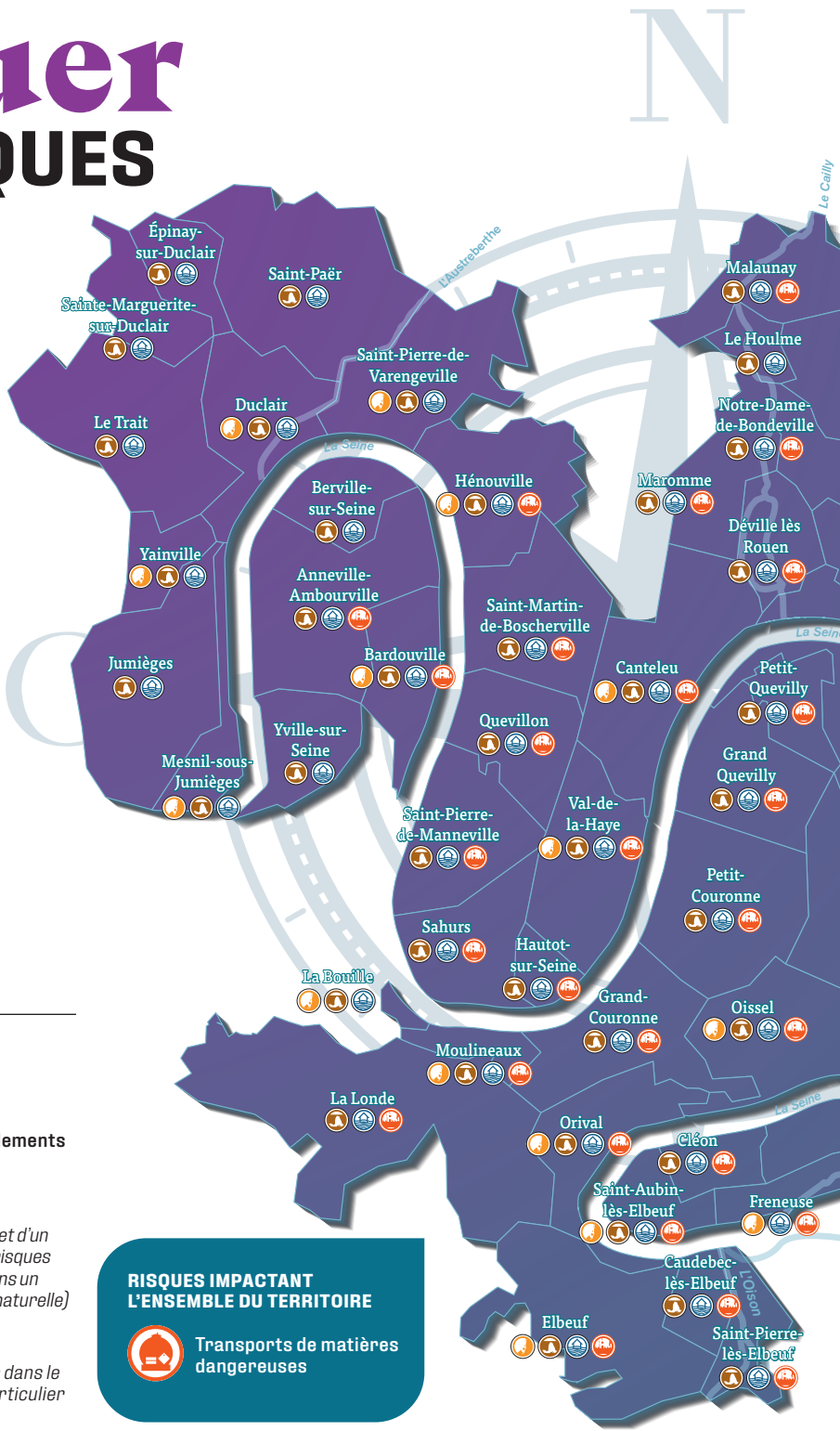

Risques liés aux cavités souterraines

Risques liés aux éboulements de falaises

Risques inondation
(communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation ou d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle)

Risques industriels
(communes comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention)

RISQUES IMPACTANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Transports de matières dangereuses

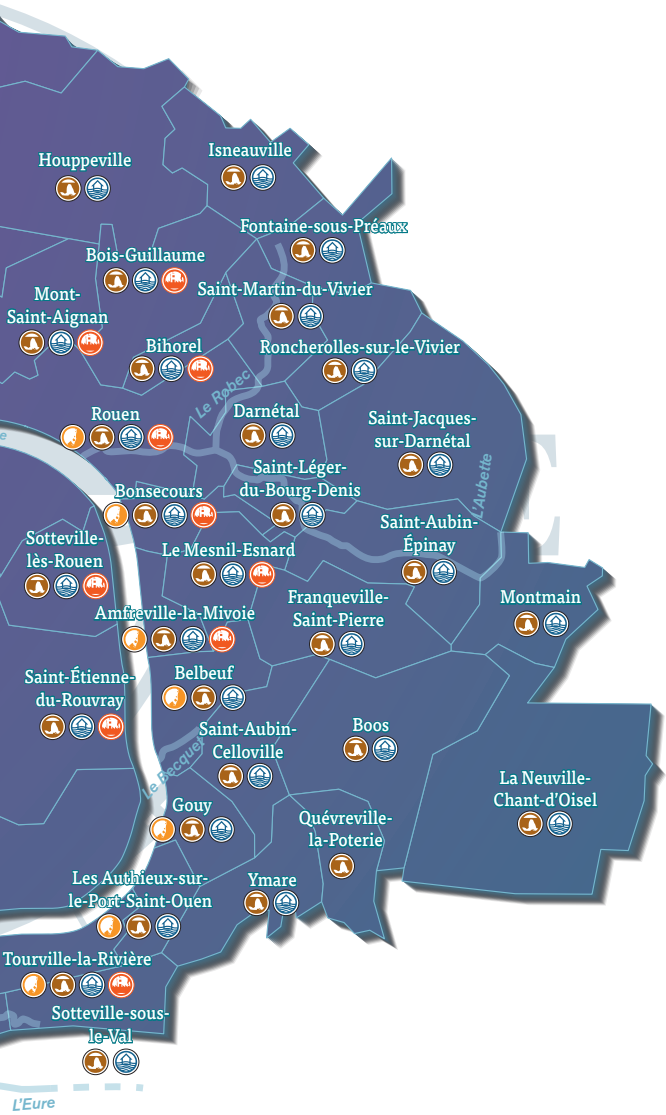

Risque lié au TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque résulte des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de déversement accidentel (rupture de canalisation, renversement de citerne, accident routier...).

Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...

Les moyens de transport de ces matières dangereuses sont nombreux dans la Métropole et concernent toutes les communes : routes, voies ferrées, fleuve, canalisations.

Les produits transportés étant employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les consignes de sécurité à appliquer lors d'un accident sont identiques à celles évoquées dans le cadre des risques industriels ou du risque nucléaire.

Risque NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire peut survenir en cas de dysfonctionnement grave sur une centrale électronucléaire (la Seine-Maritime en compte deux : Paluel et Penly) ou lors d'accidents de transport de sources radioactives (des sources radioactives sont régulièrement en transit, notamment des combustibles usés destinés au retraitement et transportés par chemin de fer vers la Manche). En cas d'accident majeur, les habitants de la Métropole pourraient être invités à ingérer des comprimés d'iode, afin que l'iode radioactif rejeté ne se fixe sur la glande thyroïde et engendre ultérieurement un risque de développement de cancers. Ces comprimés seront à retirer dans les lieux qui seront communiqués, lorsque la population y sera invitée.

Plus d'information sur le risque nucléaire en Seine-Maritime :
www.clin76.fr

Comprendre
LES RISQUES NATURELS

Deux risques naturels principaux sont prévisibles sur notre territoire : les mouvements de terrain (éboulements et cavités souterraines) et les inondations (ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau).

1 RUISSELLEMENT

Les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol.
Elles s'écoulent alors en surface et provoquent des inondations rapides.
En zone agricole, ces écoulements accentuent l'érosion des sols et la formation de coulées de boue.

2 DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU

Les crues de la Seine sont prévisibles et surviennent lentement.
En revanche, les affluents de la Seine connaissent des crues pouvant se manifester en quelques heures seulement, souvent en association avec du ruissellement.

3 REMONTÉE DE NAPPE

Inondations lentes provoquées par la saturation du sol en eau suite à de longues périodes de pluies (principalement en automne / hiver).

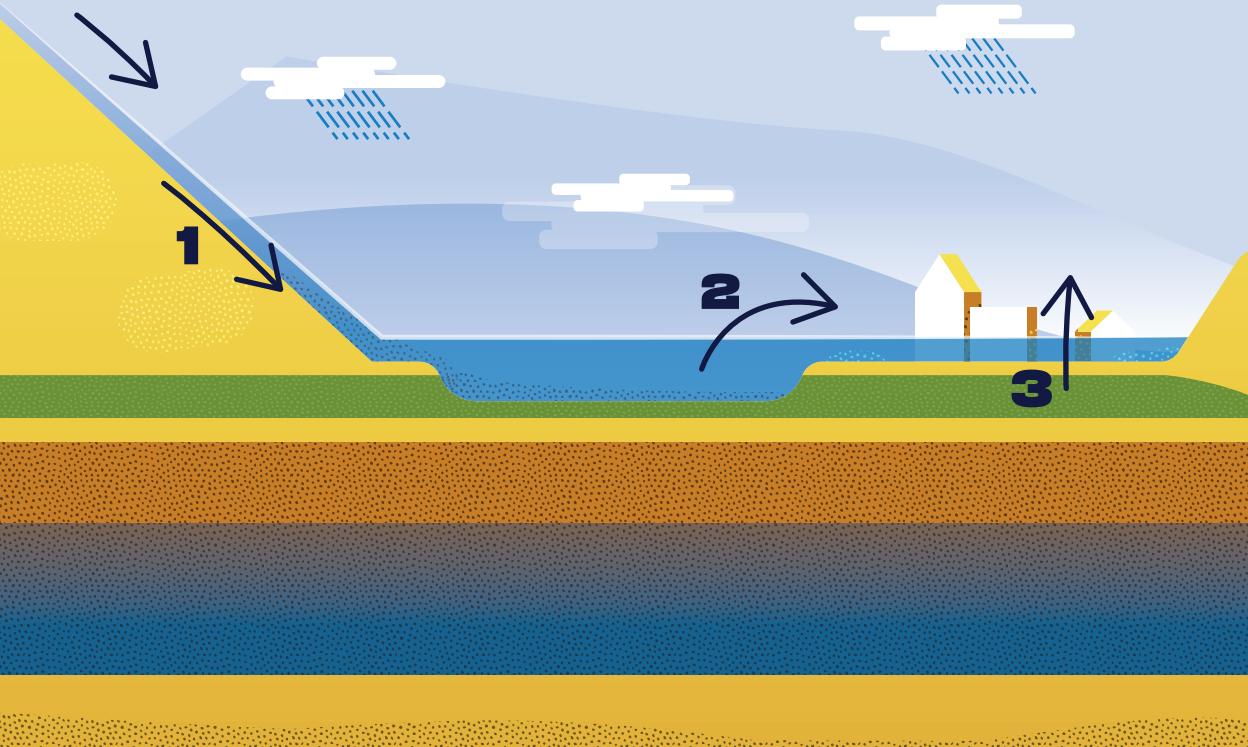

En cas d'inondation »

4 CAVITÉ SOUTERRAINE

Une cavité souterraine est un espace vide – d'origine naturelle ou humaine – qui affecte le sous-sol.
Le sol qui se trouve au-dessus peut s'effondrer et mettre en danger les personnes et les biens.

Consultez la carte interactive permettant de connaître l'ensemble des indices de cavités souterraines et des périmètres de risque :
www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites

À faire
Évacuez l'habitation.
Éloignez-vous de la zone instable.

5 ÉBOULEMENT DE FALAISE

L'érosion naturelle des falaises est favorisée par les variations de température et par les précipitations. Des chutes de pierres, de blocs et des éboulements peuvent être alors observés. Il est difficile d'en prévoir les trajectoires. Des dispositifs de sûreté (filets, ancrages...) peuvent être mis en place pour les prévenir.

À faire
Fuyez latéralement .
Gagnez un point en hauteur .

Reportez l'ensemble de vos déplacements, à pied ou en voiture.

Laissez vos enfants à l'école ou à la crèche, car ils y sont en sécurité.

Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur, à l'étage.

Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité sans vous mettre en danger (voir p.15).

N'utilisez pas votre voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.

Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur.

Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts et ne vous réfugiez pas sous un arbre pour éviter la foudre.

Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.

Souciez-vous des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.

S'adapter aux RISQUES CLIMATIQUES

Le changement climatique se manifeste par une augmentation globale des températures et un caractère plus aléatoire du régime des précipitations, et conduit également à un renforcement des phénomènes extrêmes. Ainsi, les canicules, les sécheresses, les épisodes de fortes précipitations, les inondations ou encore les feux de végétation seront plus fréquents et intenses.

1 INONDATIONS

Sous l'effet de l'augmentation des épisodes de précipitations extrêmes et du phénomène de blocage des écoulements des cours d'eau par la remontée du niveau marin, la vulnérabilité au risque inondation de la Métropole, par débordement de la Seine ou par ruissellement, pourrait s'accroître, exposant une part plus importante de la population.

Retrouvez les consignes de sécurité en pages 6-7.

2 CANICULES

On le constate déjà, les vagues de chaleur sont plus fréquentes. D'ici quelques dizaines d'années, le nombre de jours de canicule augmentera de 10 à 30 jours / an en Normandie, impactant d'autant plus les organismes.

Rappel des comportements à suivre :
> Protégez-vous : restez au frais, buvez de l'eau.
> Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit.
> Évitez de consommer de l'alcool.
> Mangez en quantité suffisante.
> Mouillez-vous le corps.
> Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.
> Préférez des activités sans efforts.

En cas de malaise, appelez le 15.

3 FEUX DE VÉGÉTATION

La forêt occupe le tiers de la surface de la Métropole Rouen Normandie. Dans un futur proche, en raison de la hausse des températures et des sécheresses répétées, le risque d'incendie de végétation viendra donc vraisemblablement s'ajouter à la liste des risques naturels contre lesquels le territoire devra se préparer.

Dès maintenant, il est nécessaire d'adopter les bons gestes en forêt :
> J'organise mon barbecue loin de la végétation qui peut s'enflammer.
> Je jette mes mégots dans un cendrier et non au sol.
> Je réalise mes travaux loin de la végétation qui peut s'enflammer.

Si je suis témoin d'un début d'incendie : je donne l'alerte en appelant les secours au 18.

4 POLLUTION DE L'AIR

L'été, le territoire de la Métropole est déjà régulièrement l'objet d'épisodes de pollution à l'ozone. En raison du changement climatique, les concentrations d'ozone devraient augmenter, la chaleur et l'ensoleillement favorisant la réaction de certains polluants pour former de l'ozone.

Pour préserver ma santé, lors d'un épisode de pollution de l'air :
> J'évite les activités physiques et sportives intenses.
> Je privilégie les transports en commun ou le covoiturage.
> En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, je prends conseil auprès d'un professionnel de santé.

5 TEMPÊTES & ORAGES

À l'avenir, les précipitations extrêmes (de type averses orageuses par exemple) seront de 2 à 10 % plus intenses. Les phénomènes de ruissellement seront donc plus fréquents.

Les consignes de sécurité :
> Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri.
> Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi.
> Ne touchez en aucun cas aux câbles électriques tombés au sol.

Connaître
LES RISQUES INDUSTRIELS

Usine de produits chimiques, silo de céréales, hôpital, déchetterie… Toute installation susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est une **Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**. Les ICPE comportant le plus de risques sont classées Seveso (seuil haut ou bas).

Plus de détails sur les ICPE du territoire :
www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees

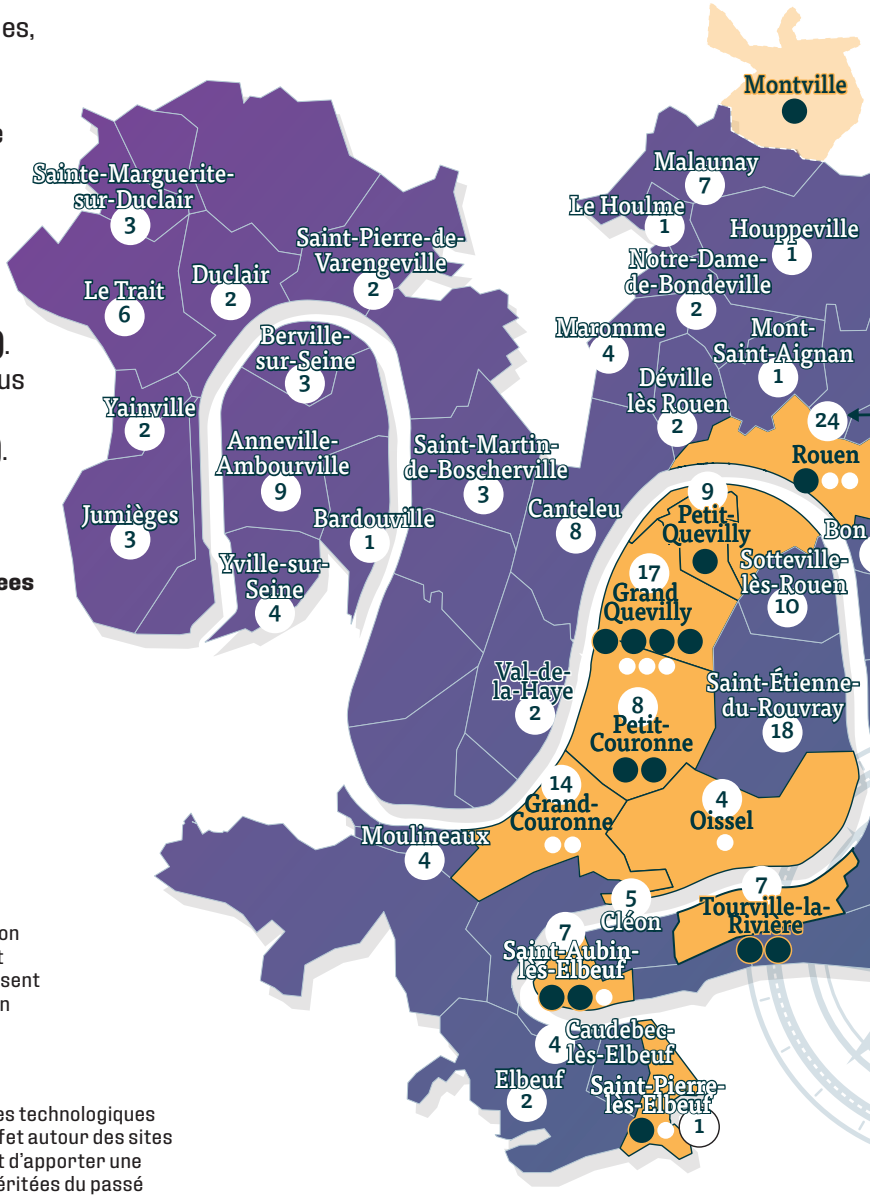

▶ GESTION DE CRISE
Les Plans particuliers d'intervention (PPI) sont élaborés par le Préfet et révisés périodiquement. Ils définissent l'organisation des secours lors d'un accident industriel majeur.

▶ URBANISME
Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été élaborés par le Préfet autour des sites Seveso seuil haut. Leur objectif est d'apporter une réponse aux situations difficiles héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future, pour protéger les personnes, en prenant en compte les scénarios d'accident les plus probables.

SELON LA NATURE DES PRODUITS IMPLIQUÉS, LES RISQUES INDUSTRIELS PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :

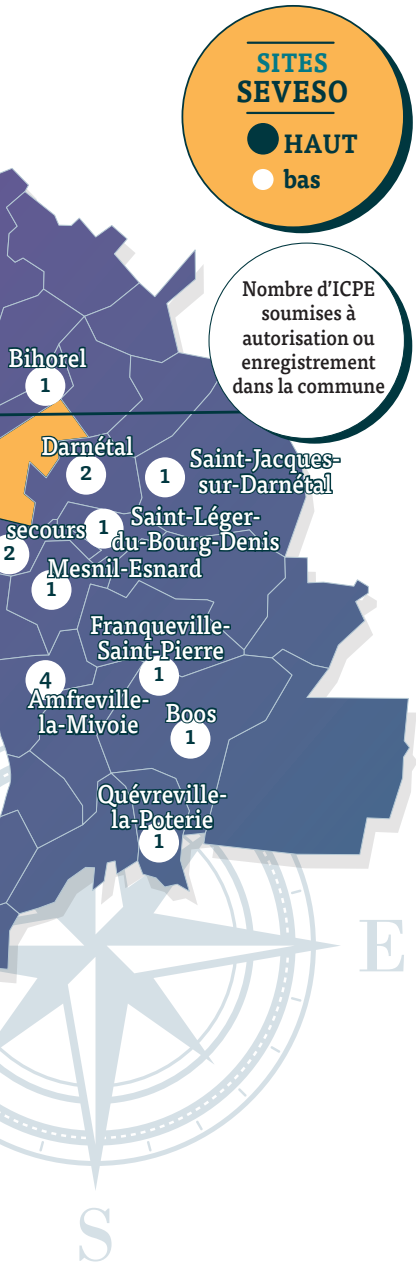

Établissements CLASSÉS SEVESO ↓	SEVESO	INCENDIE	EXPLOSION	ÉMISSION DE GAZ TOXIQUE
Air Liquide France Industrie Grand Quevilly	bas			
Borealis Grand Quevilly	HAUT			
Butagaz Petit-Couronne	HAUT			
Lubrizol Rouen	HAUT			
Rubis Terminal - Amont Petit-Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - Aval Grand Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - HFR Grand Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - CRD Grand Quevilly	HAUT			
Saipol Grand-Couronne	bas			
Sea Tank Grand-Couronne	bas			
BASF Agri Production Saint-Aubin-lès-Elbeuf	HAUT			
E&S Chimie Saint-Pierre-lès-Elbeuf	HAUT			
Maprochim Normandie Saint-Aubin-lès-Elbeuf	HAUT			
Pharmasynthèse Saint-Pierre-lès-Elbeuf	bas			
EuroApi Saint-Aubin-lès-Elbeuf	bas			
DRPC Petit-Couronne	HAUT			
TotalEnergies Lubrifiants Rouen	bas		*	
TotalEnergies Lubrifiants Grand Quevilly	bas			
SMEDAR Grand Quevilly	bas		*	
Triadis Rouen	bas			
SERAF Tourville-la-Rivière	HAUT		*	
Bolloré Logistics Tourville-la-Rivière	HAUT			
Toyo Ink Oissel	bas			
Brenntag Montville	HAUT			

** aucun des scénarios d'accidents majeurs mis en évidence dans l'étude de dangers n'est susceptible d'affecter l'extérieur de l'établissement.*

Kit d'urgence : toujours prêt !

Vous devez évacuer votre logement, ou au contraire y rester à l'abri, peut-être sans eau courante, ni gaz, ni électricité ?
Préparez dès maintenant votre kit d'urgence afin de faire face à un événement.

---

1. OUTILS DE BASE
2. ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT
3. CLÉS DOMICILE ET VÉHICULE
4. PAPIERS D'IDENTITÉ
5. ADHÉSIF ÉTANCHE
6. NOURRITURE DE SECOURS
7. TÉLÉPHONE CHARGÉ
8. TROUSSE DE SECOURS
9. VÊTEMENTS
10. RADIO À PILES
11. LOISIRS
12. EAU
13. PILES
14. BOUGIE
15. ALLUMETTES
16. LAMPE TORCHE

Et après
JE FAIS QUOI ?

Connaître les risques, s'équiper et se préparer permet de mieux faire face à un sinistre, mais aussi de réintégrer son habitation dans les meilleures conditions.

> Quand retourner chez moi ?

Il faut attendre le feu vert des autorités.

Si je sens une odeur de gaz, je m'éloigne et je préviens les secours.

Si j'ai été logé ailleurs qu'en centre d'hébergement d'urgence, j'informe ma mairie de mon retour et je prends connaissance des dernières consignes.

> Que faire si mon habitation est endommagée ?

Je déclare rapidement mon sinistre à mon assureur et j'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

> En attendant l'expert

Si mon habitation ne présente aucun risque, je peux entreprendre certaines actions : aérer mon logement, remettre en service le chauffage si mon installation est sèche, vérifier l'état des aliments stockés (notamment congelés), commencer à recenser mes pertes, faire remonter mes besoins à ma mairie. Attention, il ne faut rien jeter : je dresse la liste des meubles et appareils endommagés, je prends des photos de l'intérieur et de l'extérieur de mon habitation, je fais le cas échéant des marques des hauteurs d'eau.

Conseil : prenez le réflexe de systématiquement photographier vos biens de valeur (meubles et bijoux), et conservez ces photos chez des amis ou de la famille. Ces photos seront bien utiles pour prouver l'existence de vos biens en cas de sinistre ou de cambriolage.

> Après le passage de l'expert

Je peux nettoyer mon habitation. En fonction de l'événement, je m'équipe et me protège (gants…), je désinfecte à l'eau de javel, je mets le chauffage en service pour sécher mon habitation en cas d'inondation.

> J'ai trouvé des animaux morts ou des produits chimiques abandonnés ?

Je n'y touche surtout pas, j'informe ma mairie qui organisera leur enlèvement et je m'informe des mesures sanitaires à mettre en œuvre.

CATASTROPHES NATURELLES

C'est un arrêté interministériel qui reconnaît l'état de catastrophe naturelle d'une commune. Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès de ma mairie afin que soit engagée la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Parallèlement à cette démarche, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

Une fois l'arrêté interministériel publié au Journal Officiel, je dispose de dix jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et de trente jours pour les pertes d'exploitation.

L'indemnisation (montant et conditions du règlement des indemnités) par l'assureur dépend de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur dispose de trois mois pour verser l'indemnité.

Les bons gestes

Où et comment couper **l'électricité ?**

Où et comment couper **l'eau ?**

Où et comment couper **le gaz ?**

Où et comment couper **la ventilation ?**

Si je dois me protéger de gaz toxiques présents dans l'air extérieur, où est-ce que je me confine **dans mon logement ?**

Je choisis une pièce avec le minimum d'ouvertures (fenêtres, ventilation).

Pièce choisie :

Actions à réaliser avant de rejoindre ce lieu :

Localisation **de mon kit d'urgence**

Mon contrat **d'assurance**

nom de mon assureur :

n° de téléphone :

n° de contrat :

Consignes de sécurité
EN CAS D'ALERTE

En cas d'accident industriel majeur, l'alerte sera donnée par des sirènes avec le signal suivant.
Avec le dispositif FR-Alert, vous pourrez également recevoir un message texte sur votre téléphone mobile précisant les consignes de sécurité à adopter (cf. p. 3).

Début d'alerte

3 fois 1mn 41sec

Vous entendez ce signal d'alerte, RÉAGISSEZ IMMÉDIATEMENT !

1 > Mettez-vous à l'abri

Quittez votre véhicule.

Rejoignez le bâtiment le plus proche.

Enfermez vous dans un local clos.

2 > Fermez portes et fenêtres, baissez les volets

Arrêtez les ventilations et bouchez toutes les arrivées d'air.

Éloignez-vous des fenêtres.

En cas de picotement ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé.

3 > Écoutez et respectez les consignes des autorités

Celles-ci sont diffusées à la radio, en particulier sur le réseau France Bleu 100.1 FM.
Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut ordonner l'évacuation des populations.

Ne téléphonez pas

Les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours.

Les informations seront diffusées à la radio et sur les réseaux sociaux officiels des autorités (mairies, Préfecture...)

Ne fumez pas, évitez toute étincelle

Évitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes. Restez à l'abri.

Fin d'alerte

30 sec

NB : Les sirènes peuvent aussi être utilisées pour d'autres risques, notamment les inondations (cf consignes pages 6-7).

numéros D'URGENCE

- **17** POLICE SECOURS
- **15** SAMU
- **112** NUMÉRO UNIQUE D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE
- **18** SAPEURS POMPIERS
- **114** NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES